



# Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

**AIDES**

## Fonds Régional de Garantie Nouvelle-Aquitaine

### Publics concernés

Entreprise

### Domaines secondaires

Performance et compétitivité

Dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, la Région a mis en place un dispositif de garantie à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine. Celui-ci intervient en partenariat avec Bpifrance.

## Objectifs

Le dispositif de garantie vise à favoriser l'accès au crédit des entreprises s'inscrivant dans le cadre d'un projet de développement.

## Bénéficiaires

PME respectant la définition européenne en vigueur quel que soit leur forme juridique.

## Montant

**Montant éligible**

Les concours garantis peuvent prendre la forme :

de prêts à long et moyen terme, y compris de prêts personnels aux dirigeants pour apport de fonds propres et de contrats de développement, de crédits-bails mobiliers et immobiliers, de cession bails, de locations financières à l'exclusion de la location simple, de cautions bancaires liées à un crédit vendeur,

Leur durée doit être supérieure ou égale à deux ans.

Le montant minimum du prêt susceptible de bénéficier du Fonds Régional de Garantie Nouvelle Aquitaine 2 est fixé à 220 000 euros

La garantie apportée couvrira jusqu'à **70% du prêt**. Cette garantie est apportée par la région Nouvelle Aquitaine et BPI France en co financement.

## Critères de sélection

### Secteurs d'activités éligibles

Priorité aux projets s'inscrivant dans les enjeux d'adaptation aux évolutions structurelles :

Du numérique,  
De la transition écologique et énergétique  
D'innovation,  
D'internationalisation, de modernisation de l'outil de production et de développement.

Tout autre projet ayant un impact favorable sur le territoire pourra être accompagné.

**Sont exclus** les secteurs d'activités suivants :

les activités d'intermédiation financière  
les activités de promotion et de locations immobilières  
les entreprises agricoles à l'exception des entreprises forestières (NAF 02.20z et 02.40Z)  
les entreprises en difficultés au sens de la réglementation européenne en vigueur

**Programme d'investissement s'inscrivant dans le cadre :**

d'une création d'entreprise

d'une transmission d'entreprises,  
d'un développement notamment l'international,  
d'un renforcement de la structure financière, dont le renforcement de la  
trésorerie des entreprises  
de projets innovation.

## **Comment faire ma demande ?**

Adresse ci-dessous

### **Correspondants**

Brahim GUETARNI

27, boulevard de la Corderie. CS 3116  
87031  
Limoges Cedex 1

05 55 45 19 57